

## Notes de séance, rencontre annuelle Section Clos-du-Doubs Mercredi 5 décembre 2018, La Fontaine, Seleute

**Présents :** selon la liste disponible auprès d'AgriJura

**Excusés :** Mireille Berthold, Nicolas Berthold, Frédéric Berger, Bernard Marchand, José Métille, Hervé Willemin

### Ordre du jour

1. Introduction par le président de section et rapport d'activité
2. Infos ECR : Orientation PA cantonale, Mesures sécheresse
3. Infos AgriJura : Plateforme machines, PA 22+ et Bilan PA 14-17
4. Infos FRIJ : Formation continue, Projets en cours : Marguerite
5. Divers (Yves Charmillot ; Commune, Gaëtan Gyger ; Parc du Doubs)
6. Impact du changement climatique sur les dégâts dus à la faune (Amaury Boillat)

#### 1. Introduction et rapport d'activité

Martin Marchand, président, salue les personnes présentes. La météo était imprévisible, malgré des signes pluvieux en début d'année, la sécheresse a eu beaucoup d'impact sur les exploitations. Le comité s'est penché sur le cas des antispécistes durant l'année. Les médias leur laissent trop la parole. C'est le devoir des agriculteurs de montrer une image impeccable sur leurs exploitations. Le comité a aussi parlé des zones alluviales au bord du Doubs. Il n'y a pas encore eu de mise à l'enquête dans le journal officiel. Les agriculteurs touchés pourront faire recours. L'espace réservé aux eaux sera élargi à 15m (6m actuellement). Dans le Clos-du-Doubs, les mesures de lutte contre la chrysome du maïs change la donne pour beaucoup de producteurs. Cette lutte est importante pour toute l'agriculture jurassienne. BDLait, il faut s'annoncer pour toucher la compensation pour la fin de la loi chocolatière. Réorganisation des sections : cette première année de fonctionnement s'est bien déroulée. L'abandon de la partie statutaire a libéré du temps au comité. L'échange entre les sections pourrait encore être amélioré. Il ne faut pas hésiter à participer aux séances des autres sections. Les membres du comité sont à l'écoute des agricultrices et agriculteurs de la région.

#### 2. Infos ECR

**Hervé Schaffter** apporte les salutations de l'ECR.

**LDFR :** jusqu'ici plus ou moins équivalent à la valeur officielle, la valeur de rendement est un peu plus élevée depuis 2018. Selon les calculs de l'ECR, la valeur de rendement peut augmenter jusqu'à 40% dans le canton. L'augmentation est toutefois limitée à 15% par année. Chacun peut faire une réévaluation de son exploitation pour augmenter un peu la limite de charge. Il y a un risque d'augmentation pour les baux. Pour le bail à ferme, avant : exploitation + terres -> aujourd'hui : exploitation + terres + habitations.

**PA cantonale.** Discussions au niveau cantonal pour prendre des mesures régionales pour améliorer la situation des familles paysannes. Un certain nombre de défis ont été identifiés. Maintien des exploitations, valorisation des produits, baisse drastique des PPh (seul moyen d'éviter une suppression totale), bien-être animal, gestion professionnelle des exploitations qui garantissent une qualité de vie adéquate.

**Crédit d'investissement :** Au-delà de 500'000CHF d'investissement un dossier complet et un concept d'exploitation à moyen terme sera exigé. En plus, une obligation d'avoir 15% de fonds propres sera demandée dès 2019 (dons compris).

**Sécheresse.** Annonces individuelles en cas d'anticipation de la date de fauche auprès des préposés. Sinon, peu de mesures à disposition. La seule qui a été mise en place est un prêt sans intérêt de l'aide aux exploitations paysannes (AEP), octroyés par la commission des crédits, remboursement entre 2 et 6 ans. Ces aides ne compensent pas les pertes, mais les étalent sur plusieurs années. Une réflexion s'organise au niveau de la PA22+ autour de la gestion des risques (constitution d'un fond « catastrophe » ou des moyens à

disposition pour une assurance « risque »). L'occurrence des étés secs dans le canton du Jura est un problème assez local et cela a empêché la facilitation des importations de maïs. Mesures au niveau de la recherche avec la FRIJ pour trouver des solutions techniques (variétés, irrigation).

**Projab.** La production bio est encore demandeuse dans plusieurs domaines.

**Améliorations structurelles.** Enveloppe cantonale complètement absorbée. Plusieurs remaniements en cours. Révision des accès aux fermes dans le CdD dès 2019. ERE en consultation, projet porté par ENV.

**PA18-21.** Mesures de protection contre l'érosion, des contrôles seront ordonnés dans les zones sensibles par ECR. Si un plan de lutte est établi, les sanctions ne seront pas prises. Néanmoins, il s'agit de protéger l'outil de travail principal des agricultrices et agriculteurs. Il faut anticiper pour éviter les problèmes.

**Géo référencement :** plusieurs bouts de parcelles étaient définis « hors SAU » à l'ECR. Les procédures d'opposition sont ouvertes et les personnes qui ne sont pas d'accord avec la décision peuvent présenter leurs arguments. Conflit de zones au bord des forêts et du Doubs. *Pour l'agriculteur, le message est compliqué et rend la réponse, resp. l'opposition difficile.* Rien n'empêche d'appeler l'ECR pour demander.

### 3. Infos AgriJura

Michel Darbellay se réjouit de la grande affluence à cette séance.

**Bilan PA14-17.** Valeur de la production est relativement stable depuis 2010. Les dépenses pour les PD sont stables également. Les contributions à la biodiversité augmentent et montrent la capacité d'adaptation des agricultrices et agriculteurs. Il reste quelques SPB qui pourraient être inscrites en réseau pour optimiser encore mieux. Entre les différentes zones, les paiements directs par exploitations se valent. C'est une rétribution pour un travail dont il faut maintenir le niveau (100'000CHF/expl./an). La part des contributions dans la valeur de l'agriculture jurassienne est stable, et c'est également positif. Cela montre que les agricultrices et agriculteurs ne sont pas plus dépendants à ces contributions qu'avant.

**PA22+.** Le gros chantier en cours (consultation jusqu'au 6mars) est présenté. Ce ne sont que des propositions, pas définitif. Le budget est maintenu et l'ouverture des marchés a été sortie du dossier.

*Sécurité à l'approvisionnement.* Montant fixe par exploitation, pas défini et posera un problème pour les grandes exploitations. Et surtout, cela pose une question de légitimité. Est-ce qu'on reçoit de l'argent simplement parce qu'on est paysan.e ? Ce montant doit correspondre à une prestation. Il ne devrait pas y avoir de réallocation des moyens entre les zones.

*Transition.* La contribution à la transition sera maintenue pour assurer la mise en œuvre de la PA22+.

*Biodiversité.* Proposition d'un concept de promotion de la biodiversité sur l'exploitation « micro-réseau ».

*Système de production.* Pour répondre aux différentes initiatives, l'accent sera mis sur la réduction des PPH et antibiotiques.

*Réseaux, ressources et paysages.* Pourrait être régionalisé et cofinancé par le Canton à 30%. Cette part de cofinancement paraît trop conséquente pour un canton comme le Jura.

*Suppression.* Charge minimale pour les surfaces herbagères permanentes, plafonnement par UMOS, dégressivité à partir de 60ha, limites de revenu pour la contribution de transition.

*Introduction.* Plafonnement max à 250'000CHF/expl., Exigence du brevet pour toucher les paiements directs.

*Autres.* LDFR conditions pour les personnes morales : renforcement du statut de conjoints, renforcement de l'orientation sur le marché, limites de charges (plus besoin d'approbation des autorités et cas de dépassement), suppression des CI pour les habitations, gestion des risques (concept pour couvrir les risques au niveau local et plus global).

**Révision du plan directeur cantonal.** Meilleure protection des terres cultivées, indices minimaux d'utilisation pour toutes les zones à bâtir, obligation d'intégrer les aires de stationnement aux bâtiments dès 1800m<sup>2</sup>.

**2<sup>ème</sup> révision LAT.** Gros enjeux pour l'agriculture, approche de planification et compensation, obligation de démolition, disposition pénales.

**Initiative eaux propres.** Pour 2020, paiements directs seulement pour les exploitations qui produisent sans pesticides de synthèse. Initiative extrême qui ne tient pas compte de ce qui est déjà en route. Il faudra travailler pour faire refuser cette initiative.

**Terrentraide.** Cotisation 100CHF bénéficient des avantages de Maschinenring sur demande. Il faut être membre d'AgriJura pour être membre.

**FarmX.** Publier des annonces, louer et gérer les machines via l'application. Lancement début 2019 avec un abonnement à 80CHF/an, 3 premiers mois gratuits. N'hésitez pas à vous inscrire et à saisir cette opportunité !

#### 4. Infos FRIJ

En l'absence d'un représentant, Michel Darbellay apporte quelques informations de la FRI.

**Formation.** Les jeunes sont toujours très motivés à se former, la preuve en chiffres : 102 apprentis en formation initiale, 42 candidats au brevet (21 en deuxième), 6 candidats à la maîtrise et 39 participantes au brevet de la paysanne. En GEI 68 apprentis dont 18 dans la filière AFP. L'objectif est de faire en sorte que les personnes qui sortent de la formation trouvent facilement du travail. Succès des candidats de l'Arc Jurassien aux examens du brevet et de la maîtrise. Les prix ont augmenté. Ceci est dû à un changement des aides fédérales. Les candidats toucheront directement 50% des coûts de formation à leur présentation aux examens et 25% seront remboursés par les cantons.

**Formation continue.** 66 cours proposés. Les acteurs de l'agriculture ont été directement invités à présenter leurs idées lors d'une séance. Le programme est à découvrir sur le site de la FRIJ. Accès aux supports de cours sur l'extranet de la FRIJ.

**Conseil.** Prestations également à trouver sur le site.

#### 5. Divers

**Commune du Clos-du-Doubs.** Yves Charmillot apporte les salutations du conseil communal. L'agriculture est la principale entreprise de la commune. Ce milieu est bien soutenu. La commune suit de très près les sujets agricoles, ERE, protection contre les crues, approvisionnement en eau des fermes.

**Parcs du Doubs.** Gaëtan Gyger apporte les salutations du Parc. *Valorisation.* Production d'une bière 100% locale. Le parc cherche encore des producteurs de houblon. Sauvegarde de la Tête-de-Moine AOP fermière, financement et recherche. Carotte jaune du Doubs avec Pro Specie Rara.

*Faune et flore.* Campagnols : projet avec le FRI. Gestion de la faune sauvage lors de la fauche. Les agriculteurs ne doivent pas hésiter à interpeller le parc pour lancer des projets.

**Réseau écologique.** Fin du projet, une demande de reconduction pour 8ans a été déposée. Il y aura des séances en début d'année pour la signature des contrats.

**AJAPI.** Toujours plus de reconversion à l'agriculture biologique. L'AJAPI fera également ces contrôles. 2 contrôleurs seront formés.

**AgriJura.** Le président remercie la section pour l'organisation de l'AG 2018. Abandon de la partie statutaire bénéfique. Garantir l'engouement dans la région grâce à des projets. *Dégâts dus à la faune* : il s'agit d'être vigilant et d'annoncer les dégâts au plus vite. *Objectifs 2030* : points importants pour diriger la défense professionnelle à disposition sur le site d'AgriJura.

#### 6. Impact du changement climatique sur la faune

Amaury Boillat présente l'espèce du sanglier. Il est important de relever que c'est un omnivore qui s'adapte facilement à toutes les situations et que son taux d'accroissement peut atteindre 100 à 200%. Le sanglier se porte bien, au même titre que les blaireaux. Il est responsable d'un tiers des dégâts commis sur céréales.

**Démographie.** Pas de problèmes avant 1960, aujourd'hui le problème est européen. Les populations augmentent partout. Les facteurs suivants ont pu mener à cette situation :

- tendance du réchauffement climatique qui réduit les gelées au sol et favorise l'alimentation et la survie des hardes.
- Catastrophes naturelles : Lothar, ouverture de secteurs de développement pour les sangliers.
- Ressources naturelles (faînes, glands) en augmentation, record. En cas d'absence, ils se dirigent directement en zone agricole.
- Activités humaines : La forêt n'est plus un refuge pour les bêtes sauvages. Remaniement, grandes parcelles sans dérangement, avec les ressources à disposition et caches dans le colza. Les chasseurs sont déconnectés du monde agricole -> affouragement pour tirer un grand nombre d'individus.
- Du coup, une explosion du nombre d'individus qui vont même chercher la quiétude dans les villes.



Il y a eu une augmentation de 30% des dégâts par rapport à 2017. L'année 2018 était une excellente année pour les insectes, le sanglier opportuniste s'en est fait un gueuleton.

Le contact agriculteurs-chasseurs est fondamental pour pouvoir gérer ce problème. 2018 481'889.30CHF de dégâts. C'est une année record.

**Moyens de prévention.** Mobiliser les détenteurs de permis de tirs contre le blaireau. Modifier le règlement de chasse en conséquence (tirs illimités pour le sanglier et tir du blaireau sans permis carnassier). Agrémenter les fiches Actions. Intégrer les tirs de nuit comme moyen de gestion. Développer les échanges agriculteurs-chasseurs-gestionnaires. Modification du plan d'agrainage dissuasif (dérives dans les départements limitrophes pour satisfaire des intérêts privés). RCJU : 59 postes d'agrainage régler automatiquement à 1,5kg par jour. 20t de maïs distribués du 1<sup>er</sup> décembre à mi-juillet pour tenter de garder les animaux en forêt. Dès 2018 cette période sera raccourcie et uniquement utilisé pour centrer les tirs. Un changement de mentalité doit avoir lieu pour gérer ce problème.

#### Discussion

**Dégâts de cerfs.** Premiers dégâts sur betterave. *Sera intégré aux espèces à problèmes et indemnisé.*

**Indemnités.** Les versements se font en juin et dans le courant du mois de janvier. Rebouchage des trous : normalement, il ne devrait pas y avoir de problème. Cette prestation a été réorganisée cette année. Il ne faut pas hésiter à contacter l'ENV.

Prise de notes : Ignace Berret, Agrijura